

APPUI À LA COOPÉRATION AVEC L'ALLEMAGNE, L'ITALIE, LE VIETNAM ET LE MALI

Bénéficiaires

⇒ Maîtres d'ouvrage publics et privés.

Critères de recevabilité

- ⇒ Réaliser un projet dans les régions de coopération décentralisée ;
- ⇒ Concerner les partenaires du département du Morbihan : le Rhein-Erft-Kreis (Land de la Rhénanie du Nord - Westphalie) en Allemagne, la province de Pescara (région des Abruzzes) en Italie, la province de Khanh Hoa au Vietnam et la région de Kidal au Mali ;
- ⇒ Rédaction obligatoire, une fois le projet réalisé, d'un compte rendu de réalisation technique et financier à adresser au département, dans un délai de 6 mois à compter de la fin du projet pour lequel la subvention a été attribuée, sous peine d'annulation de la subvention.

Modalités d'intervention financière

- ⇒ Subvention forfaitaire ;
- ⇒ Décision d'attribution de la subvention en commission permanente, après avis du groupe de travail Europe et international.

Pièces à fournir

- ⇒ *Courrier de demande de subvention ;*
- ⇒ *Descriptif détaillé du projet ;*
- ⇒ *Budget prévisionnel du projet ;*
- ⇒ *Compte rendu financier de la dernière subvention attribuée au titre de la politique européenne et internationale, le cas échéant ;*
- ⇒ *Relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme ou du bénéficiaire individuel.*

S'il s'agit d'une association

- ⇒ *Statuts de l'association mis à jour ;*
- ⇒ *Copie des récépissés de déclaration et de modification de l'association en préfecture ;*
- ⇒ *Procès-verbal de la dernière assemblée générale de l'association, comprenant un rapport moral et un rapport financier ;*
- ⇒ *Bilan et compte de résultat (année n¹).*

Dépôt de la demande à

*M. le Président du conseil général du Morbihan
Direction du développement économique et de l'entreprise - Service Europe et international
Hôtel du département - 2 rue de Saint-Tropez - BP 400 - 56009 Vannes cedex
Tél : 02.97.54.83.64*